

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL CONSULTATIF D'HELLEMMES

Convoqué le 8 octobre 2026

Le Conseil Consultatif d'Hellemmes composé de 33 membres, s'est réuni

Le 14 octobre 2026

Exceptionnellement à la salle du Conseil du Centre de concours et d'examen Pierre Mauroy (CDG59) situé Z.I. Hellsu 1 rue Lavoisier 59260 HELLEMMES suite à la dégradation du lieu ordinaire de ses séances lors des émeutes de juin 2023.

Sous la présidence de **Monsieur Franck GHERBI, Maire Délégué**

Etaient présents :

Monsieur Franck GHERBI, Madame Béverley JOLIET, Monsieur Mabrouk ZOUAREG, Madame Sabra BENABBAS, Monsieur Quentin THOMMEN, Madame Dalila BEDJAOU, Monsieur Vincent HOURRIEZ, Madame Patricia TETART, Madame Marie-José PLANQUART, Madame Sandra SMAGGHE, Monsieur Sylvain FLORENT, Madame Cassandra GRATTE, Monsieur Jimmy CAULIEZ, Madame Aude EVRARD-DEBATE, Monsieur Emmanuel COURTADE, Madame Karine BREBEL, Monsieur Bastien CRAMPETTE, Madame Renée HIPPON, Monsieur Samuel LEFETZ, Madame Evelyne NOVAK, Monsieur Sébastien COCHE, Madame Stéphanie NEYDT, Monsieur Sofiane MANSOUR, Monsieur Lucas FOURNIER, Monsieur Théophile DENIS, Madame Marie BOUCKNOOGHE, Monsieur Jean-François WITZ, Madame Mireille GABRELLE, Monsieur Philippe GUERARD, Monsieur Jean Jacques CLAEYS

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Etienne MASSON a donné pouvoir à Madame Patricia TETART
Monsieur Guillaume HIPPON a donné pouvoir à Monsieur Quentin THOMMEN
Madame Khadija GORWA-GHOMARI a donné pouvoir à Monsieur Lucas FOURNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL CONSULTATIF**

Séance du 14 octobre 2026
Délibération N°26/79

OBJET Fourniture d'outillage pour l'entretien des espaces verts de la Ville de Lille et de ses communes associées

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme ont besoin d'acquérir de l'outillage à main et moteur pour assurer l'entretien des espaces paysagers qu'elles ont en gestion.

Les marchés actuels de fourniture d'outillage nécessaire à l'entretien de ces espaces verts pour les services municipaux de la Ville de Lille et des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme arrivant à expiration, il convient de procéder à leur renouvellement en mettant en œuvre une procédure d'appel d'offres, en application des articles R. 2161-1 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

En raison des spécificités des profils du matériel d'outillage, le marché sera alloté en quatre lots distincts.

Conformément à l'article R. 2162-4 alinéa 2 du Code de la commande publique, la consultation donnera lieu à des accords-cadres à bons de commande conclus pour une durée de 24 mois reconductible une fois (soit une durée globale de 48 mois) sans montant minimum et avec les montants maximaux suivants :

Lot	Montant maximum HT sur la durée globale du marché (48 mois) Ville de Lille et ses communes associées
Lot n° 1 – Outillage à main	400 000 € HT
Lot n° 2 – Outillage pour le bucheronnage	130 000 € HT
Lot n° 3 – Petit matériel à moteur	480 000 € HT
Lot n° 4 – Matériel roulant à moteur	1 200 000 € HT

La consultation pour le renouvellement de ces marchés prendra en compte les objectifs de développement durable. En effet, l'article 58 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi « AGEC » impose aux collectivités territoriales le recours aux produits issus du réemploi ou de la réutilisation, ainsi qu'à des produits intégrant des matières recyclées.

En outre, dans le respect des objectifs du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), l'élaboration du cahier des charges intégrera des clauses et des critères d'évaluation des offres relatifs aux performances environnementales, spécifiques et indépendants des critères axés sur la valeur technique.

En accord avec la Commission Affaires Générales, Finances, Cadre de Vie et Transition écologique réunie le 7 octobre 2026,

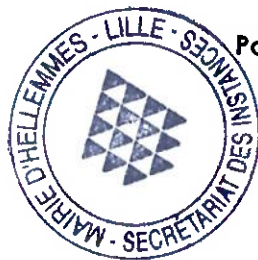
Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer les pièces relatives au présent marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **AFFECTER** les dépenses correspondantes sur les autorisations de programme correspondantes cotées aux budgets ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires aux chapitres 011 (fonctionnement) et 21 (investissement) selon les opérations à réaliser.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérékurs Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Secrétaire de séance



Pour copie certifiée conforme
Le Maire d'Hellemmes
Franck GHERBI



DÉLIBÉRATION RÉGULIÈREMENT PUBLIÉE
DÉPOSÉE À LA PRÉFECTURE
LE 23 OCT 2026
RENDUE EXÉCUTOIRE DE PLEIN DROIT À
COMPTER DE CE JOUR EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82 / 623
DU 22 JUILLET 1982 MODIFIANT ET
COMPLÉTANT CELLE DU 2 MARS 1982.